Compte-rendu de l'audience du 8 mars 2011

Conséquences de la réforme STI2D

Une délégation intersyndicale (Gilles Durand SGEN-CFDT, Thierry Parcheminey SN-FO-LC, Magali Espinasse SNES-FSU, Dominique Noble SUD-EDUC, Emmanuelle Meynard SE-UNSA, Toufic Kayal SNALC) a été reçue pendant 2 heures environ, par Mme la Rectrice (Mme Daoust), le secrétaire général du rectorat (M. Chaignaud) et l'IPR STI (M. Potier).

Nous avons eu le temps d'aborder les principaux sujets concernant les conséquences pour les élèves, les enseignants et les établissements de la mise en place précipitée de cette réforme (à laquelle nous sommes tous opposés). Nous avons posé de nombreuses questions mais le rectorat refuse de s'engager sur quoi que ce soit qui puisse mettre un peu d'huile dans les rouages et atténuer « le pessimisme » des équipes pédagogiques, lequel est « bien compréhensible » selon les mots de l'IPR.

Voici les questions abordées et les réponses entendues (en italiques).

1) Reconversion

Physique

Elle a été systématiquement proposée à tous les collègues de sciences physiques et physique appliquée. Le rectorat a enregistré « entre 40 et 50 demandes recevables » pour des reconversions surtout en mathématiques. Tous les dossiers ne seront pas acceptés, l'IPR de physique est en train de les examiner. Il nous a été précisé : « si un prof est vraiment très bon en physique, on ne le laissera par partir en maths » du reste, dans tous les cas de demandes de reconversion, on sent que les nécessités du service passeront avant les souhaits des personnes. Ensuite il faudra l'avis de l'IPR de mathématiques. Les demandeurs seront informés de la décision avant les vacances de printemps.

Le reconversion ne doit, selon le rectorat, durer qu'une année scolaire. L'avis de l'IPR de mathématiques sur chaque candidat à la reconversion sera demandé en milieu d'année (janvier 2012) pour savoir si la reconversion a des chances d'aboutir. Si c'est le cas, les collègues participeraient au mouvement intra (sans avoir eu confirmation de leur reconversion). Si ce n'est pas le cas… on ne sait pas ce qui se passe ! Nous avons proposé que les collègues soient deux ans sur un BMP de façon à approfondir la formation et à ne pas prendre le risque d'un refus de la reconversion par l'IG. *Le rectorat, qui veut que les collègues soient le plus vite possible à temps plein, ne veut pas envisager cette solution.*

La décharge pour formation serait à géométrie variable (9h maxi) en fonction d'on ne sait quels critères. M. Chaignaud a reconnu qu'un des critères pourrait être le nombre d'heures à faire dans l'établissement !

Pour les agrégés, l'affaire est beaucoup plus compliquée. Ils risquent d'être exclus du dispositif (par prudence rectorale…)

Remarques :

- On n'a pas pu savoir combien il y avait eu exactement de demandes, on ne sait pas non plus ce que sont des « demandes recevables » et on n'a pas de date précise pour les réponses.

La reconversion ne peut être validée qu'après accord des deux inspections générales (celle de départ et celle d'arrivée) mais le rectorat n'a pas demandé à l'IG de mathématiques si elle accepterait des reconversions en 1 an. Or nous savons que cette même IG a refusé des reconversions les années

précédentes malgré l'avis des IPR. *M. Chaignaud nous répond : « Notre pari c'est que la reconversion réussisse. »* Pas sûr que ce soit un simple jeu de pari pour tout le monde !

Si 40 reconversions sont acceptées, cela réduira le « surnombre » en physique mais il faut ajouter 20 nouveaux entrants (suite aux mut inter) et 10 stagiaires.

Disciplines STI

La reconversion n'a pas été explicitement proposée aux prof de STI mais il y a des demandes qui vont être examinées : 3 en technologie collège (qui seront apparemment acceptées) et 12 à 15 (toujours des chiffres précis !) *en mathématiques* (qui seront vraisemblablement refusées, d'après ce qu'a laissé entendre l'IPR). *M. Potier a par ailleurs fait part de sa crainte de manquer de prof de STI notamment en construction.*

Nous avons demandé quel accompagnement était prévu pour les collègues en reconversion : stages de formation, tuteur, … *On ne sait pas pour l'instant.* Les collègues s'engagent donc pour un « contrat » de reconversion dont ils ne connaissent pas les conditions.
Quant au DIF (droit individuel à la formation) et aux bilans de compétences, toujours pas d'amélioration à prévoir pour l'année prochaine. *La rectrice nous a dit mettre à l'étude l'idée de former deux personnes ressources au rectorat pour faire à l'avenir les bilans de compétences puisqu'il n'y a pas d'argent pour payer des spécialistes extérieurs.* Encore un avenir lointain et incertain !

Nous avons demandé au rectorat de s'interroger sur le peu de volontaires pour une reconversion en technologie collège. *L'IPR a finalement reconnu que la discipline posait de réels problèmes : plusieurs réformes successives dans des délais rapprochés, des collègues titulaires souvent désemparés, des TZR STI envoyés dans les collèges sans formation, avec un accompagnement « léger »* (tellement léger que beaucoup ne l'ont jamais vu !), *qui se retrouvent souvent seul dans le collège.* Mais M. Chaignaud, lui, ne comprend toujours pas pourquoi ces TZR ne veulent pas aller en collège enseigner la technologie ! Nous avons demandé que l'accompagnement et la formation de ces collègues soient réels et conséquents : soupirs gênés de l'IPR pour seule réponse.

2) Situation des disciplines STI

Il y aura à la rentrée prochaine plus de surnombres que le rectorat ne l'avait prévu (M. Chaignaud n'avait pas dû bien regarder les grilles horaires de la réforme !), *surtout en productique, alors qu'en construction il manque du monde. 20 emplois avaient été réservés pour compenser ces surnombre : ce sera insuffisant.* Mais on ne sait pas exactement quelle est la solution choisie… *On nous a parlé de l'utilisation des collègues en sous service ou sans service pour la formation (le fameux plan d'adaptation aux compétences) mais aussi de l'affectation de certains en technologie collège.*
Nous avons demandé que ces heures qui ne sont pas devant élèves soient réparties entre tous les collègues STI de l'établissement pour qu'il n'y ait pas de collègue sans service (ce qui est proprement invivable) quand d'autres sont à temps plein mais qu'au contraire tous soient en sous service de quelques heures pour poursuivre leur formation. *La rectrice a semblé se ranger finalement à notre argumentation et a dit qu'elle demanderait aux proviseurs de faire cela le plus possible mais M. Potier a grincé des dents, rappelant qu'il avait des besoins en technologie collège. Il a toutefois été dit clairement que le rectorat n'interdira pas aux établissements de répartir les heures de sous service entre les collègues* : il faut se servir de cet engagement auprès des proviseurs dans le cadre de la répartition des services.
Un point positif : *la rectrice a affirmé que consigne avait été donnée aux proviseurs pour qu'il n'y ait pas d'HS en STI, de façon à répartir au mieux les heures d'enseignement sur un maximum de collègues.*

3) Le PAC

Il concerne cette année 150 à 160 collègues (toujours pas de chiffre précis !). *Selon l'IPR, c'est plus que le nombre nécessaire pour enseigner l'année prochaine en 1ère STI2D. Aucun TZR n'aurait été exclus du PAC délibérément, même pas ceux affectés en technologie collège. Les enseignants de BTS seront concernés par le PAC les années prochaines (dans 2, 3 ou 4 ans : ce n'est pas clair…), mais ce sera une « formation plus légère » dixit M. Potier.* Nous avons ironisé : « Plus légère que 3 jours et demi, ça fait combien exactement ?… » Mais là aussi, pas de chiffre ! Le ministre a raison, il y a un vrai problème avec la maitrise du calcul mental !!!
Nous avons insisté sur l'insuffisance de cette formation qui ne permettra pas aux enseignants de prendre en charge sérieusement les cours de première l'année prochaine. Pas de réponse mais on a bien vu que notre constat était en fait partagé par l'IPR. *Il a toutefois souligné que cette première année de formation était prévue sur l'année civile **2011**, que la prochaine phase allait comporter des stages courant mars avril, qu'en juin une autre phase de formation allait commencer...* mais qui va faire passer le BAC cette année ?

Nous avons fait la proposition que les heures de tronc commun de chaque classe soient l'année prochaine partagées par plusieurs enseignants de disciplines différentes pour permettre à chacun d'enseigner ce qu'il maitrise. *Cette proposition de bon sens n'a pas été accepté sans qu'aucun argument ne nous soit donné. Apparemment, le rectorat ne veut pas en faire une règle applicable partout mais ne s'u opposerait pas si le lycée choisit cette organisation.* Pourtant cela permettrait une adaptation et une mise en place progressives et serait clairement à l'avantage des élèves. Il ne faut pas lâcher sur ce point, notamment auprès de l'IPR qui semble, sur le fond, presque convaincu, même s'il ne veut pas l'avouer devant la rectrice.

4) Mise en place de la réforme dans les établissements

M. Potier reconnaît que « le malaise est immense » chez les collègues en raison de la « précipitation » dans laquelle cette réforme est mise en œuvre. Le pessimisme général est selon lui compréhensible mais il faut le vaincre. Comment ? *On ne sait pas* car aucune de nos propositions (voir ci-dessus) ne peuvent être envisagées…

Les problèmes seront pourtant légion à la rentrée, selon son propre aveu :

- *la formation des enseignants commence à peine*

les équipements ne seront pas disponibles à la rentrée et arriveront au fur et à mesure de l'année scolaire
les programmes ne sont pas publiés
on n'a pas commencé à réfléchir aux enseignements de spécialité
l'information des élèves et des familles sur la série est à peine en train d'être envisagée (voir ci-dessous le plan de communication)
les locaux seront presque prêts, presque dans tous les lycées à la rentrée, si la Région tient ses engagements (ça, c'est le point positif qui doit, selon M. Potier, permettre de vaincre ce fameux pessimisme !)
A part ça, tout va bien, et le rectorat parie (encore un pari) sur le succès de la réforme, grâce à laquelle, dans les années futures, la France ne manquera pas de chercheurs et d'ingénieurs (dixit la rectrice).
Pour assurer le succès de la réforme, une information des familles est en préparation. Nous avons fait remarquer que les intentions d'orientation des élèves de 2de devaient être faites en ce moment même, que les journées portes ouvertes avaient lieu ce mois-ci et donc qu'il y avait urgence. *M. Potier a reconnu qu'il y avait du retard… Mais que l'on se rassure :*

- *L'onisep prépare un document pour l'académie de Poitiers*

Une affiche à mettre dans tous les lycées est en préparation

- *Il y aura un plateau sur France 3 pour présenter la STI2D* (Quand ? *On n'a pas la date…* A 12h ou 19h ? *On ne sait pas…*)

Le ministère prépare un film qui sera diffusé prochainement (Où ? Quand ? *Pas de réponse.* On ne sait pas non plus si c'est Leonardo di Caprio qui joue le prof de construction !)

Nous avons dit notre inquiétude quant à cette réforme qui ne répond pas aux besoins ni aux aspirations de nos élèves qui souhaitent moins de théorie, plus de concret. *M. Potier ne partage pas cette analyse ; selon lui, la réforme préserve un volume horaire important en enseignement technologique, il y aura donc beaucoup de manipulations et d'expérimentations et pas seulement du théorique.* A condition qu'on finisse par être doté des équipements le permettant mais sur ce point le rectorat botte en touche : c'est la Région !
Les conditions d'enseignement seront aussi beaucoup plus difficile, avec des groupes plus chargés. *La réponse de l'IPR est savoureuse : la plupart du temps, les locaux seront suffisamment spacieux pour que, si on a une classe de 35 élèves et si l'établissement a choisi d'utiliser les heures de dédoublement pour le tronc commun technologique, deux professeurs, si possible de disciplines différentes, puissent prendre en charge les 2 groupes de la classe dans le même lieu.* Nous avons souligné que ça faisait beaucoup de « si » ! Et si on n'a pas 35 élèves mais 24 ? Et si le local n'est pas assez grand ? Et si on n'a pas assez d'équipement ? C'est « si » là ne sont pas envisagés par l'IPR. Dommage parce qu'ils sont beaucoup plus probables…
Concernant les enseignements de spécialités, M. Potier a confirmé qu'ils devaient être pris en charge par des prof de la discipline correspondante et seulement par eux. Un problème se pose avec AC car il n'y a pas assez de prof de génie civil. *Une solution est actuellement à l'étude : former des collègues de productique. Mais rien de précis encore n'a été décidé.* C'est vrai que la rentrée, c'est encore loin !
Sur le cas du lycée de Jaunay Clan : *la rectrice ne veut pas revenir sur sa décision de fermeture de la STI, même si elle n'a aucun argument à donner pour la justifie si ce n'est que l'offre existe sur Poitiers et Châtellerault, et peut donc sans dommage être supprimée au LPI. Elle finit par dire que c'est son choix !* Son discours sur le LPI est très négatif *: « l'innovation au LPI n'est pas reproductible ailleurs » et les résultats du lycée sont mauvais.* Selon elle, un lycée expérimental ça ne sert à rien ou presque.

5) TZR STI

Nous avons demandé le retour à des zones départementales, puisque ces TZR n'interviennent plus en STI mais en technologie collège le plus souvent. *Refus absolu de M. Chaignaud.* Pourquoi ? *« Ce n'est pas une priorité du rectorat. »* Que les conditions de travail des TZR de STI ne soient pas une priorité du rectorat, on l'avait déjà constaté ! On apprend aujourd'hui que les maintenir en difficulté est presque devenu une priorité car, *selon M. Chaignaud, d'autres collègues se plaignent du traitement favorable qui est fait aux prof de STI…* C'est donc par équité que les TZR STI sont sur zone académique !!!

6) Mesures de carte scolaire

Le rectorat confirme qu'il n'y aura pas, cette année, de MCS en STI mais ne s'engage pas sur les années suivantes. Nous avons compris qu'elles seraient nombreuses en 2012 étant donné le constat des surnombres plus important que prévu pour 2011.
En physique, en revanche, les MCS seront effectives pour la rentrée 2011. Nous avons demandé qui serait touché :

- *prioritairement les volontaires pour une reconversion, qui perdent donc automatiquement leur poste*

s'il n'y a pas de volontaire, ce sera le dernier arrivé, qu'il soit en sciences physiques ou en physique appliquée.
Le rectorat n'a pas réfléchi aux cas des collègues en poste spécifique national !

7) BTS et CPGE

Nous avons demandé pourquoi le rectorat avait souhaité bloquer 17 postes spécifiques nationaux (physique en BTS et postes CPGE). *La réponse est que l'académie de Poitiers n'a pas besoin d'entrants dans ces disciplines et dépasse déjà son plafond d'emploi. La rectrice sait, selon M. Chaignaud, faire respecter ses volontés et se montrer plus forte que toutes les inspections générales*

réunies.
Nous avons demandé quelle serait la situation des collègues qui sont sur ces postes, en BTS comme en CPGE. *En CPGE 2 collègues devront partir* (où ?), *en BTS, le rectorat n'a pas connaissance de problème particulier…*

8) Autres questions

- Situation des stagiaires à la rentrée prochaine : *la rectrice maintient sa volonté de les affecter sur des temps complets, le temps de formation s'ajoutant au 18h de cours. Selon elle, si on ne veut pas travailler un peu plus pendant un an de sa vie quand on a 25 ans, on n'est pas prêt pour assumer un emploi.* Tout commentaire est superflu…

Les TRMD sont actuellement examinés par le rectorat (collèges compris) et la rectrice constate en effet que certaines HS devront être transformées en heures poste car il est impossible de toutes les placer. En particulier, elle reconnaît qu'il serait anormal d'imposer un complément de service dans un autre établissement quand il y a des HS. C'est enfin une remarque de bon sens qui doit nous engager à faire signer partout les refus collectifs d'HSA.